

# Océane



## ÉDITO



**Marie GUÉVENOUX,**  
Ministre déléguée auprès  
du Ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer,  
chargée des Outre-mer.

À l'occasion de ma première participation au salon international de l'agriculture comme ministre déléguée chargée des Outre-mer, j'ai été très impressionnée par la richesse et la diversité des exposants des territoires ultramarins et par le professionnalisme des partenaires présents.

La présence de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (Odeadom) était cette année singulière, puisqu'au-delà de la signature du contrat d'objectifs qui va guider votre action pour les cinq années à venir, vous fêtez quarante ans d'engagement au service des filières agricoles ultramarines.

C'est avec vous, et avec autant d'ambitions pour nos agriculteurs, que j'ai débuté mon mandat.

Et c'est dans cet état d'esprit que je me rends sur le terrain, dans les territoires ultramarins, à la rencontre des acteurs économiques et institutionnels, pour être à l'écoute de l'ensemble des propositions, des projets de développement que nous soutenons financièrement à travers les crédits d'orientation territorialisés (aide au conseil, à l'encadrement et à l'acquisition d'équipements pour les structures collectives, action de promotion et de communication, organisation d'événements et foires). Je défends cette approche pour pouvoir être force de proposition d'évolution des cadres et des politiques publiques que nous menons.

J'ai notamment pu prendre la mesure de la question agricole qui revêt, peut-être plus qu'ailleurs, un caractère stratégique très important pour le développement économique, le maintien d'activités et la création d'emplois

– avec plus de 26 000 exploitations réunissant 43 000 personnes – dans les territoires ultramarins. Elle qui joue par ailleurs un rôle déterminant dans la capacité des territoires à subvenir à leurs besoins et à s'adapter au changement climatique.

En somme, l'agriculture est une question de maîtrise. C'est aussi la conviction du Président de la République, qui l'a rappelé devant les acteurs du monde agricole ultramarin invités au Palais de l'Élysée en marge du Salon international de l'Agriculture, et dans son discours pour une Europe puissance à la Sorbonne le 25 avril dernier.

À cet égard, le ministère des Outre-mer a engagé des actions pour soutenir la transformation agricole, accompagner le changement des pratiques pour une agriculture durable et susceptible de répondre aux besoins des populations.

Tendre vers davantage de couverture alimentaire, c'est l'approche assumée du Gouvernement illustrée par le Comité interministériel des Outre-mer – CIOM et la nomination récente de la déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outre-mer. Nos travaux se poursuivront par le projet de loi d'orientation agricole, que le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire défendra au Parlement dans les semaines qui viennent.

Collectivement, nous ferons de 2024 une année d'avancées concrètes pour nos terres et espaces agricoles ultramarins !

## La lettre de l'ODEADOM - N°33

### ► SOMMAIRE

Mai 2024

<b>Editorial :</b> <b>Marie Guévenoux ministre déléguée aux Outre-mer.</b>	p.1
<b>Le salon 2024 et autour</b>	
– Le SIA 2024, année de célébration	
– Le colloque ODEADOM consacré aux industries agroalimentaires	p.1/2/3
– Une réception grand format à l'Élysée en l'honneur de l'agriculture ultramarine	
– Un contrat d'objectifs et de performance ambitieux pour l'ODEADOM	
<b>Quelques actualités agricoles</b>	
– Cyclone Belal à La Réunion, l'agriculture mise à l'épreuve	p.3
– Sucre de canne : en Guadeloupe, un conflit lourd en début de campagne	
<b>Politiques publiques agricoles Outre-mer</b>	
– Véronique Solère succède à Arnaud Martrenchar à la délégation interministérielle en charge de l'agriculture ultramarine	
– La gestion du risque climatique en agriculture en Outre-mer, une adaptation des dispositifs au secteur agricole ultramarin	p.4/5
– Le FOGAP se rénove pour mieux répondre aux enjeux de l'agriculture et de la pêche en outre-mer	
– La mise en place des aides pour les éleveurs de bovins exposés au risque chlordécone	
<b>Programme POSEI, actualités, préparation du programme 2025</b>	p.5
<b>Les réunions des comités sectoriels de l'ODEADOM de mars et avril 2024. Des débats approfondis</b>	p.5
<b>CARNET : Agendas, Événements, Vie de l'établissement, Publications</b>	p.6

## ► LE SALON 2024 ET AUTOUR

### Le SIA 2024, année de célébration

Les filières ultramarines se sont retrouvées au Salon International de l'Agriculture pour cette 60<sup>ème</sup> édition. Le pavillon 5.2 des Outre-mer a été actif, comme toujours, très animé et riche de toutes les rencontres et événements qui se concentrent dans la période. Les présentations et ventes de produits ultramarins ont connu de beaux succès. Le salon a été l'occasion pour les Outre-mer de mettre la lumière sur la richesse et la diversité de leurs filières agricoles. L'ODEADOM y était présent comme à l'accoutumée avec un stand conçu d'abord pour des rencontres, des échanges et des informations générales pour le public par des communications sur l'agriculture ultramarine.

L'ODEADOM a eu l'honneur d'y accueillir un grand nombre de personnalités notamment du Gouvernement et en premier lieu le premier ministre Gabriel Attal et les ministres en charge de l'agriculture et des Outre-mer.



## ▶ LE SALON 2024 ET AUTOUR

L'office a tenu à offrir à tous ses partenaires une salle de travail qui n'a pas désempé et un espace de débat public très utilisé. La séquence a été rythmée par les différents événements organisés par l'ODEADOM tels que le colloque consacré cette année à l'agrotransformation (cf. infra), la remise des prix du Concours Général Agricole, la signature du COP 2024 -2028 et les célébrations des 40 ans de l'office.



L'office s'honore également d'accueillir sur son stand différents rendez-vous de ses partenaires : la signature de l'avenant à la constitution de la fédération des vanilles françaises, deux tables rondes organisées par l'UGPBAN consacrées au changement climatique et aux innovations techniques, un stand de radio filmée pour le média Outremers 360, une rencontre organisée par l'INAO consacrée aux signes de qualité et d'origine Outre-mer. Entre autres.

### Le colloque ODEADOM consacré aux industries agroalimentaires des Outre-mer

Le colloque ODEADOM au salon de l'agriculture a rassemblé plus de 120 participants, dont de nombreux représentants professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire ultramarins et de l'État. Il a été structuré autour de trois tables rondes. La première sur les leviers pour augmenter et sécuriser les approvisionnements en matières premières agricoles locales en quantité et en qualité et ainsi répondre aux besoins des entreprises de l'agro-transformation. La deuxième sur les enjeux spécifiques à la transformation ; innovation, main d'œuvre, mutualisation d'outils. La troisième sur le rôle de la distribution dans la valorisation des produits locaux transformés. Les intervenants aux tables rondes, représentatifs du secteur de l'agro-transformation dans les DOM avec de très nombreuses TPE, ont partagé leurs problématiques et surtout des propositions d'actions pour renforcer le développement de l'agro-transformation dans les DOM.

Ce colloque fait suite à une étude portée par l'ODEADOM en 2022, sur "les perspectives économiques et les difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine". (On peut la trouver sur le site internet de l'ODEADOM).

Ce colloque a permis d'enrichir les recommandations de l'étude et de hiérarchiser plus précisément les leviers à mettre en œuvre. Cela permettra de travailler en faveur des projets d'agro-transformation indispensables à la souveraineté alimentaire de ces territoires.



### Une réception grand format à l'Élysée en l'honneur de l'agriculture ultramarine

En marge du 60e Salon international de l'agriculture (SIA), le président de la République a réuni à l'Élysée le 28 février 2024 les acteurs du monde agricole des Outre-mer.

A cette occasion, il a rappelé que la force de la souveraineté alimentaire française, passe tout autant par l'hexagone que par les Outre-mer, qui sont confrontés à des défis parfois encore plus importants.

En complément de ses annonces lors de sa visite du SIA sur les clauses miroirs, la simplification, la mobilisation européenne, la rémunération des éleveurs et les particularismes agricoles, le Président de la République a insisté sur trois enjeux majeurs pour nos Outre-mer.

D'abord, face aux aléas climatiques et aux catastrophes, il est fondamental de mieux protéger les exploitations et les modèles agricoles ultramarins. Le Président de la République a ainsi annoncé que la gestion des risques dans les Outre-mer sera renforcée pour les exploitants ultramarins.

Ensuite, pour produire plus et mieux, il est impératif de renouveler les générations d'agriculteurs et de renforcer l'attractivité des métiers. Le projet de loi d'orientation agricole permettra de répondre à cet enjeu avec des mesures pour faciliter l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations. En complément, le Président de la République, a annoncé, pour la Nouvelle-Calédonie, la construction d'un nouveau lycée agricole sur la commune de La Foa et une aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Enfin, pour renforcer la force productive des territoires et atteindre la souveraineté agricole, les plans de souveraineté et d'autonomie alimentaire élaborés dans les cinq départements et régions d'Outre-mer au cours de l'année 2023 doivent être menés à bien. Pour accélérer leur déploiement, l'État a augmenté les crédits alloués à cet objectif de 45 M€ à 60 M€ dans le cadre du PLF 2024. Cet effort de financement des plans d'autonomie alimentaire, réparti entre les filières et l'État, sera poursuivi via une réforme en profondeur des dispositifs de financement.

Le Président de la République a eu également des mots chaleureux pour l'ODEADOM à l'occasion des 40 ans de l'office en saluant le nouveau contrat d'objectifs et de performance qui a été adopté. L'ensemble du personnel de l'office et les membres de son conseil d'administration ont été conviés à cette réception.

### Un contrat d'objectifs et de performance ambitieux pour l'ODEADOM

C'est dans le cadre du salon de l'agriculture 2024 qu'a été signé le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ODEADOM pour la période 2024-2028, après son adoption au conseil d'administration du 23 février. Fruit de



presqu'une année de travail des administrateurs, ce contrat ambitieux trace les priorités d'action de l'office pour les cinq années qui s'ouvrent.

Il se décline en 4 axes et 12 objectifs, assortis d'indicateurs qui seront suivis par les deux ministères de tutelle de l'office et par le conseil d'administration.

Il s'inscrit dans les orientations portées par le Président de la République et toutes les parties prenantes en faveur de la souveraineté alimentaire, en intégrant les nouveaux enjeux qui détermineront le futur des filières agricoles ultramarines, que ce soit en terme environnemental, sociétal, économique, alimentaires. Ce COP conforte les missions de l'ODEADOM, notamment comme organisme payeur principal des appuis aux agricultures des Outre-mer. Il insiste sur un rôle accru attendu en termes de concertation avec les différents partenaires et en termes d'expertise au service de tous sur le champ économique. Il porte également des ouvertures nouvelles, par exemple sur les liens à tisser avec le secteur de la recherche et de l'innovation, ou dans le cadre de partenariats nouveaux à développer avec les territoires du Pacifique.

Important en termes de priorités et d'orientations, ce document est également le cadre même du travail quotidien des équipes de l'office, de tous ses agents et il engendre déjà de nouvelles méthodes de travail dans ses instances. (Le document complet se trouve sur le site internet de l'ODEADOM).



## QUELQUES ACTUALITÉS AGRICOLES

### *Cyclone Belal à La Réunion, l'agriculture mise à l'épreuve*

Du 13 au 16 janvier, La Réunion a été confrontée au passage du cyclone Belal. Sa trajectoire a fait passer le mur de l'œil sur les zones Nord et Est (pour la première fois depuis 1993), mais l'ensemble de l'île a été impactée par les pluies diluviennes et les vents cycloniques. Sur le massif du volcan, les cumuls de pluies ont atteint 1367 mm. Des rafales supérieures à 150 km/h ont été mesurées sur la plupart des stations. Le cyclone a également fortement impacté l'île Maurice. Plusieurs décès ont eu lieu dans les deux îles.

Avec à la suite la tempête tropicale Candice (23 au 26 janvier), puis un épisode de fortes pluies orageuses (27 janvier au 1er février) le mois de janvier 2024 aura été un des plus pluvieux en 50 ans de mesures. Il est tombé plus de 1 000 mm de pluie en moyenne sur l'ensemble du territoire, et jusqu'à 2 388 mm à Saint-Joseph, soit 4,5 fois la normale.

Les exploitations de La Réunion ont été particulièrement éprouvées. Les pertes de récoltes varient de 30 à 100 % en fonction des secteurs géographiques. Toutes les productions végétales ont été touchées : l'arboriculture (mangues, bananes, papayes, avocats, palmistes, etc.), le maraîchage sous serre et de plein champ, l'horticulture, les productions de plantes à parfums, la vanille. Les plantations de canne ont été également touchées lorsque les cannes étaient hautes (effeuillage, verse, casse). Au-delà des nombreux chemins d'exploitations dégradés, des pertes de fonds ont également été constatées au niveau des serres, des vergers, mais aussi dans les élevages de l'île.

Les intempéries ont impacté plus particulièrement le marché des légumes. Les prix ont souvent fortement progressé en Grande et Moyenne Surface (GMS) avec très peu de production locale disponible. Cela s'est constaté dans une moindre mesure pour le marché des fruits, mais avec de faibles valorisations.

Le cyclone tropical a également causé des dégâts importants à l'île Maurice. Le dispositif de prévention civile a été particulièrement actif avec des niveaux d'alerte progressifs jusqu'au niveau violet et une mobilisation forte de tous les services sous l'autorité du préfet.

Les dispositions relatives aux indemnisations ont été particulièrement accélérées, missions d'expertise dès le 18 janvier, réunion de la commission d'expertise le 2 février, accord du Ministère des Outre-mer dès le 2 février. Dépôt des dossiers de pertes jusqu'au 6 mars et premiers versements des indemnisations dès le 20 avril avec 2.2 M€ d'aides déjà versées. Toutes les aides seront versées avant le 30 juin.



### *Sucre de canne : en Guadeloupe, un conflit lourd en début de campagne*

La campagne de récolte de la canne à sucre en Guadeloupe a connu de longues semaines de retard après les oppositions exprimées par des planteurs quant aux niveaux et aux modalités de rémunération de la canne. Ce conflit a pris corps en début de campagne alors que la période de mars-avril est celle de la coupe de la canne à sucre qui est acheminée dans la dernière unité sucrière de Guadeloupe continentale, l'usine Gardel au Moule. Il a pris différentes formes dont des blocages de site ou de route, entraînant de fait un retard important dans la campagne sucrière. Les ministres, de l'Intérieur Gérald Darmanin et aux Outre-mer, Marie Guévenoux, en visite sur l'île au mois d'avril ont incité toutes les parties prenantes au dialogue.

Ce conflit au sein de la filière canne a pris fin le 30 avril par la signature d'un protocole signé par l'ensemble des partenaires. La Région Guadeloupe et le Conseil départemental ont participé activement aux réunions de médiation pilotées par l'État.

Pour préparer les prochaines campagnes et éviter de nouvelles situations conflictuelles, le lancement des groupes de travail – prévus dans ce protocole de 2023 – va rapidement intervenir pour travailler sur les sujets de la formule de calcul de la richesse et sur la formule de prix.



## **POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES OUTRE-MER**

### **Véronique Solère succède à Arnaud Martrenchar à la délégation interministérielle en charge de l'agriculture ultramarine**

Véronique Solère a été nommée déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outre-mer, par décret le 13 mars dernier. Elle prend la suite de Arnaud Martrenchar avec une mission renouvelée. "Ma feuille de route, c'est de faire progresser la souveraineté agricole des Outre-mer, et même l'accélérer fortement pour que cela se traduise par des objectifs et des résultats concrets".

Monsieur Martrenchar avait été nommé dès 2019, à la suite du discours du Président de la République à la Réunion en faveur de l'autonomie agricole des Outre-mer. Excellent connaisseur de la réalité agricole ultramarine, dans ses différentes composantes et ses différents territoires, il a été pendant 4 ans le pivot des évolutions et des débats d'orientation avec tous les acteurs impliqués.



### **La gestion du risque climatique en agriculture en Outre-mer, une adaptation des dispositifs au secteur agricole ultramarin**

L'ordonnance relative à la gestion du risque climatique en agriculture en Outre-mer a été publiée le 29 février 2024, à la suite de la présentation en conseil des ministres par la ministre déléguée, chargée des Outre-mer, Marie Guévenoux.

Face aux dommages croissants de ces dernières années dus notamment aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, le système d'indemnisation des pertes de récolte devait être modernisé. La loi du 2 mars 2022 relative à l'assurance récolte en agriculture qui a réformé les outils de gestion des risques climatiques avait habilité le Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures pour préciser les principes d'organisation et d'intervention du fonds de secours pour l'Outre-mer (FSOM) et de déterminer les conditions dans lesquelles les exploitants agricoles ultramarins peuvent accéder au fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).

L'objet de l'ordonnance publiée, est double : préciser les principes d'intervention du Fonds de secours dans le domaine agricole dans la loi et, d'autre part, d'ouvrir le dispositif de l'assurance-récolte dans les Outre-mer, en l'adaptant.

Le dispositif de l'assurance-récolte repose sur un partage équitable du risque entre l'Etat, les agriculteurs et les entreprises d'assurance. L'objectif est d'accompagner le développement de l'assurance agricole Outre-mer. Une expérimentation permettra également de renforcer la couverture assurantielle du secteur agricole en outre-mer.

Cette ordonnance contribuera donc au renforcement de la résilience de la production agricole ultramarine face aux aléas climatiques. Les travaux se poursuivent, pour élaborer les textes d'application.



### **Le FOGAP se renove pour répondre aux enjeux de la pêche et de l'agriculture**

Le FOGAP (fonds de garantie en faveur de l'agriculture et de la pêche) est un fonds dédié Outre-mer. Il permet de faciliter l'accès au crédit en réduisant le risque des banques et donc la possibilité d'octroi de prêts bancaires ou de préfinancement d'aides publiques.

Le 27 février 2024, à l'occasion du salon international de l'agriculture, M. Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer, et M. Laurent Falhoury, directeur adjoint du département Trois océans de l'Agence française de développement (AFD), ont concrétisé les travaux menés sur la rénovation de ce fonds.

#### **Les financements doivent correspondre à :**

- des prêts à court terme destinés à préfinancer la subvention d'investissement ou la subvention d'exploitation accompagnant le dispositif d'appui public ;
- et/ou un prêt à moyen ou long terme destiné à financer la part non subventionnée du projet (hors apport personnel le cas échéant) dans le cadre d'un programme d'investissement.

#### **Un 4<sup>e</sup> avenant à la convention initiale a ainsi été signé et prévoit les principales évolutions notables :**

- l'augmentation de la durée de la garantie de 9 à 15 ans pour permettre une adéquation avec la durée des crédits accordés par les banques ;
- le rehaussement du plafond d'encours garanti de 300 000 € à 600 000 € à titre individuel ;
- l'accroissement du montant maximal de garantie à 800 000 € pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés ;
- l'élargissement des investissements éligibles (le concours bancaire pouvant notamment être sollicité dans le cadre d'une nouvelle installation, du renouvellement de matériel, de nouveaux investissements, d'aménagements en faveur de l'irrigation ou du foncier ou d'une transmission d'exploitation) ;
- l'ouverture aux entreprises de transformation en lien avec les objectifs des plans de souveraineté alimentaire ;
- l'extension du dispositif, sous plafond aux secteurs de la banane et canne à sucre ;
- une plus grande délégation aux banques pour raccourcir les délais

### **Le mise en place des aides pour les éleveurs de bovins exposés au risque chlordécone en Guadeloupe**

La sécurisation des viandes vis-à-vis de la chlordécone est une priorité de l'Etat réaffirmée dans le Plan Chlordécone IV, afin de garantir une alimentation sans risque chlordécone, assurer la pérennité de la filière bovine guadeloupéenne et contribuer à l'autonomie alimentaire pour la viande.

Conformément aux objectifs du plan : "réparer, protéger, informer", un nouveau droit s'ouvre en 2024 pour les éleveurs de bovins en Guadeloupe et en Martinique, pour compenser les surcoûts liés à la sécurisation de la production face au risque chlordécone.

La contamination des sols à la chlordécone entraîne des difficultés et notamment des surcoûts pour les éleveurs engagés dans la sécurisation de leur production bovine. Pour mieux accompagner les éleveurs concernés, un nouveau dispositif d'aide a été ouvert en janvier 2024. Il va permettre aux éleveurs qui ont engagé une démarche de sécurisation de leur production de viande face au risque chlordécone, avec l'appui du Groupement de Défense de Martinique (GDSM), ou l'association SANI-GWA, en Guadeloupe, de bénéficier d'une aide permettant de prendre en charge les surcoûts liés à cette démarche vertueuse.

Cette aide est attribuée aux éleveurs dont les animaux sont constatés sains lors de leur abattage à l'issue du plan de sécurisation. Cette prime est dégressive selon le nombre d'animaux détenus et plafonnée à 25 animaux par an et par exploitation. Elle vise à **pérenniser la filière et répond à un objectif d'autonomie alimentaire pour la viande bovine locale**. Elle contribue à garantir que les carcasses mises sur le marché respectent la limite maximale de résidu (LMR), participant ainsi à une **alimentation locale sans risque chlordécone**.



## ► PROGRAMME POSEI, ACTUALITÉS, PRÉPARATION DU PROGRAMME 2025

### Programme 2022.

A l'occasion des réunions des comités sectoriels, un point complet des résultats du programme POSEI 2022, payé sur l'année FEAGA 2023 a été présenté aux filières. Celui-ci s'est soldé avec un total de paiement de 328,6 M€ dont 275,2 M€ de montant FEAGA (soit 99 % de la maquette) et 53,5 M€ de montant national (CIOM).

Sur ce total de 328,6 M€ l'ODEADOM en paie 313,5 M€ (95,4 %), et l'ASP 15,1 M€ (4,6 %, primes animales et aides surfaciques à Mayotte)

Le rapport annuel d'exécution, tel que transmis à la Commission européenne, est public et diffusé sur le site de l'ODEADOM. Il comprend de nombreux indicateurs financiers, mais aussi technicoéconomiques rendant compte de l'activité agricole dans les territoires.

Notons que pour ce programme, la Commission vient de proposer l'apurement final des comptes, avec une correction financière dues aux erreurs de 3 319 €, moins de 0,001 % des sommes versées. La Commission européenne reprend les recommandations émises par la commission de certification française, lesquelles sont en forte diminutions. L'ODEADOM s'attache toujours à mettre en œuvre le plus complètement possible ces recommandations.

### Programme 2023.

Ce programme est en cours de paiement depuis le 16 octobre 2023. A ce stade, ce sont plus de 257 M€ qui ont été versés, soit 90 % de la part européenne et 50 % de la part nationale (CIOM).

### Programme 2024.

Le programme est en cours d'exécution. Les décisions techniques d'application ont fait l'objet d'échanges au sein des comités sectoriels de mars 2024 en visioconférence.

### Programme 2025.

Le programme POSEI 2025 est en préparation. En effet les propositions d'évolution françaises doivent parvenir à la Commission européenne avant le 31 juillet 2024. Un changement de méthode important a été proposé par les ministères responsables du programme, en lien avec les prescriptions données dans le cadre du contrat d'objectif et de performance de l'office.

C'est ainsi que sont distinguées les évolutions "conjoncturelles" pour lesquelles les propositions sont attendues des territoires d'ici le 31 mai 2024. Et les évolutions "structurelles" qui donneront lieu à des groupes de travail nationaux ad hoc dont les travaux débiteront prochainement, avec la mobilisation des instances de l'office.



## ► LES RÉUNIONS DES COMITÉS SECTORIELS DE L'ODEADOM EN AVRIL 2024. DES DÉBATS APPROFONDIS

Les 4 comités sectoriels de l'ODEADOM - banane, canne à sucre, élevage, filières végétales diversifiées - ont tenu du 22 au 26 avril leur réunion présentielle annuelle. Ces rencontres ont permis de présenter les actualités des filières de tous les territoires, l'avancement des plans de souveraineté territoriaux, et les sujets de préoccupation propres aux différents secteurs. Ont également été discutées les nouvelles modalités de travail sur les modifications du programme POSEI.

La déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outremer, Véronique Solère, a pu assister à ces réunions et s'est présentée aux membres. L'assistance a été nombreuse, les représentants professionnels actifs et engagés.

Les premiers constats sont l'expression d'inquiétudes nombreuses, inquiétudes au plan économique dans tous les secteurs et d'interrogations quant à la concrétisation des orientations annoncées. La question des solutions phytosanitaires appréciées insuffisantes a largement été reprise pour les filières végétales.

### A signaler également :

- une revue faite par les représentants des DAAF des plans de souveraineté alimentaire territoriaux qui a révélé un engagement réel dans tous les départements même s'ils peuvent présenter des hétérogénéités importantes,
- une volonté de travailler dans les DROM sur les questions de simplification des procédures, à l'instar des travaux menés dans l'hexagone ;
- des interrogations dans les différentes filières quant au déploiement des crédits au titre de la planification écologique,
- des questions de méthode pour engager les évolutions "structurelles" du programme POSEI qui devront rapidement se résoudre.

# CARNET : Agendas, Évènements, Vie de l'établissement, Publications

## Ça s'est passé ces derniers mois (janvier-mai-2024)

### Instances ODEADOM

- > Réunions **du conseil d'administration de l'ODEADOM en visioconférence** le 29 janvier et en présence à Montreuil le 23 février 2024.
- > Réunion **des comités sectoriels** en février et mars 2024 **en visioconférence pour examiner les décisions techniques POSEI 2024** et en présence à Montreuil du 22 au 26 avril.

### Évènements, réunions et rencontres

- > Participation de l'ODEADOM **aux journées européennes du CESE** le 27 mars 2024 dans l'atelier consacré aux RUP, au côté de la DGOM.
- > Participation ODEADOM **aux rencontres DOM de l'ASP** le 26 mars 2024, présentation du COP 2024-2028.
- > Déplacement de **la ministre déléguée aux Outre-mer** en Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion.
- > Déplacement du **président de la République** les 25 et 26 mars en Guyane avec une séquence agricole et pêche importante.
- > Visite officielle **du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et de la ministre déléguée aux Outre-mer** en Guadeloupe les 17 et 18 avril 2024 avec une séquence agricole (banane, canne, filières végétales).
- > Audition de l'ODEADOM **par la Commission souveraineté alimentaire de l'Assemblée nationale.**
- > Déplacement d'une **délégation ODEADOM-DGOM en Martinique** du 13 au 17 mai 2024.

### Vie de l'établissement

- > **Réunion du comité social d'administration (CSA)** les 12 janvier, 9 et 20 février et 5 avril 2024.

### Mouvements à l'ODEADOM

- > **Arrivées à l'ODEADOM :**  
**Patricia Remond** - Cheffe du service contrôles et suivi des audits ; **Mathieu Descamps** - chef de service adjoint ; **Morgan Bonnevie** - Secrétaire général adjoint ; **Dominique Brulé** - Adjointe à la cheffe de service des filières de diversification ; **Fabien Clin** - Responsable des systèmes d'information ; **Nelly Grand** - Chargée de missions au secrétariat général ; **Alexandre Cardon et Thomas Pierre** - Contrôleurs ; **Axelle Ionescu** - Cheffe de projet grandes cultures ; **Thomas Turpin** - Apprenti chargé de communication ; **Adeline Andres** - Cheffe de projet grandes cultures.
- > **Départs de l'ODEADOM :**  
**Anne Hugues, Petronille Delorme, Sandrine Canas** du service contrôles et suivi des audits ; **Cécile Pascalis-Maitre et Dany Hamdan** du service diversification ; **Axelle Ionescu** du service grande cultures.
- > **Mutation interne :**  
**Cyril Hostache** travaille désormais au service diversification ; **Norbert Bouhnik** est actuellement responsable de la sécurité des systèmes d'information ; Accueil de **Maxime Croizeau** stagiaire de l'Institut Agro Dijon.

### Abonnement Electronique lettre Océane

En consultation sur le site de l'ODEADOM [www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr) la lettre Océane informe régulièrement sur les dossiers d'actualité agricole des Outre-mer, les évènements, les rendez-vous. Pour vous abonner ou vous désabonner, merci de nous faire connaître vos nom, prénom, institution ou société, adresse électronique à l'adresse [odeadom@odeadom.fr](mailto:odeadom@odeadom.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Océane - Lettre d'information de l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer - 12, rue Henri-Rol Tanguy TSA 60006 - 93555 Montreuil cedex. Tél. : 01 41 63 19 70 - [odeadom@odeadom.fr](mailto:odeadom@odeadom.fr) - Directeur de la publication : Jacques Andrieu  
Rédaction : Jacques Andrieu - Conception, réalisation : ABSINTHE - [www.absintheandco.com](http://www.absintheandco.com)



### Mouvements autour de l'office

**Marie Guévenoux** a été nommée ministre chargée des Outre-mer auprès de **Gérard Darmanin**, ministre de l'intérieur et des Outre-mer. Elle succède à **Philippe Vigier** ; **Agnès Pannier Runacher** a été nommée ministre déléguée auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire **Marc Fesneau** ; **Véronique Solère** a été nommée déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outre-mer, succédant, sur un périmètre remanié, à **Arnaud Martrenchar** ; **Audrey Gross** est en charge des questions ultramarines au sein du cabinet de **Marc Fesneau**, prenant la suite de **Simon Laporte** qui a rejoint le cabinet de **Agnès Pannier Runacher** ; **François Magnaud** est en charge des questions agricoles au sein du cabinet de **Marie Guévenoux**, succédant à **Sylvain Reverchon** qui est désormais directeur adjoint de l'INAO ; **Olivier Degenmann** a été nommé DAAF de Guadeloupe, il succède à **Sylvain Vedel** nommé DRAAF Normandie ; **Franck Buffel** a été nommé directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle Calédonie ; **Jean-Michel Servant** a été nommé délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages ; **Jean Bernicot**, précédemment adjoint au délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer, a été nommé à la préfecture de Saint Pierre et Miquelon ; **Alexandra Hébert** a été nommée chargée de mission sur les questions ultramarines à la DGPE, succédant à **Noelie Tapko** ; **Dominique Vienne**, de la Réunion, réélu président des CESER de France ; **Michel Platof**, élu président de l'AMAFEL.

### Décorations

- > Remise du mérite agricole à **Elie Shitalou**, précédemment secrétaire général de l'IGUAVIE, par **Arnaud Martrenchar** à l'occasion du SIA 2024.

### Publications récentes ciblées

- > **Catalogue raisonné des études** récentes relatives à l'agriculture Outre-mer. ODEADOM Février 2024.
- > **Etude ODEADOM/Agrex : Analyse de la structuration des filières végétale et élevages des départements d'Outre-mer.** Etat des lieux, identification des freins et leviers, perspectives. Janvier 2024
- > **L'octroi de mer, une taxe à la croisée des chemins. Rapport d'évaluation d'une politique publique Cour des Comptes.** Mars 2024
- > **Etude ODEADOM-CERESCO. Les industries agro-alimentaires des départements et régions d'Outre-mer ;** perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l'objectif de souveraineté alimentaire. Décembre 2022. Support du séminaire SIA 2024
- > **Rapport annuel d'exécution (RAE)** du programme POSEI 2022 (site ODEADOM)